

Article 21 du Règlement

Il reste de graves problèmes à régler et encore beaucoup à accomplir, mais toutes les femmes devraient être fières et trouver un certain encouragement dans les mesures que le gouvernement a déjà prises.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE CAS DE HUGH HAMBLETON—LES QUESTIONS RESTÉES SANS RÉPONSE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. MacGuigan) a déclaré vendredi dernier à la Chambre, en réponse à ma question, que, en ce qui concernait son gouvernement, l'affaire Hambleton était close. Comment le ministre peut-il adopter une pareille attitude à l'égard de cette affaire quand dans son récent ouvrage intitulé très simplement: «Hugh Hambleton, Spy», M. Leo Heaps, alors qu'il fait état de ces activités d'espionnage pour le compte du KGB, qui ont duré une trentaine d'années, signale un certain nombre de questions qui n'ont pas été élucidées?

● (1410)

A titre d'exemple, le solliciteur général du Canada (M. Kaplan) a-t-il eu raison de nier que les autorités canadiennes aient jamais offert l'immunité à M. Hugh Hambleton, alors que le procureur général de la Grande-Bretagne, qui a entamé des poursuites dans ce pays, a déposé la preuve du contraire lors du procès? Ou bien encore, le procureur général du Canada a-t-il voulu insinuer que le procureur général de la Grande-Bretagne détenait des preuves altérées ou même falsifiées?

Mais voici une autre question qui n'a pas été résolue. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas intenté un procès au Canada en invoquant une loi semblable à celle en vertu de laquelle M. Hambleton a été poursuivi en Grande-Bretagne? Qui dans ce gouvernement cherchait à protéger cet espion? Qui l'a prévenu à deux reprises, de ne pas se rendre en Grande-Bretagne, ou alors, s'il s'y trouvait déjà d'en revenir par le premier avion? Qui est l'auteur de ces avertissements et quels ont été ses motifs? Qui est responsable du sabotage qui a eu lieu dans cette affaire d'espionnage . . .

M. le vice-président: Le délai imparti au député est écoulé.

* * *

L'IMMIGRATION

LA GRÈVE DE LA FAIM DES IMMIGRANTS POLONAIS EN VUE DE L'OBTENTION DE VISAS DE SORTIE POUR LEURS FAMILLES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président depuis 17 jours dix résidents canadiens d'origine polonaise font la grève de la faim devant le consulat polonais à Toronto. Ils sont tous affaiblis, inquiets et fatigués, mais ils sont encore bien décidés à atteindre leur objectif et à être réunis avec leurs familles. Ils ont présenté des demandes à cette fin dans le cadre du programme conjoint du Canada et de la Pologne, mais quatre de ces familles se sont vu refuser un permis de sortie par les autorités polonaises. Notre ministère des Affaires extérieures avait promis à ces résidents canadiens de prendre des mesures quelconques avant lundi ou mardi de cette semaine; or leur angoisse n'a fait que croître quand le délai

fixé a été dépassé sans que le ministère des Affaires extérieures et le gouvernement de la Pologne fassent quoi que ce soit.

C'est avec beaucoup de regret que j'exprime ma déception et celle de mon parti, le Nouveau parti démocratique, devant la façon dont le gouvernement de la Pologne continue à violer l'un des droits humains les plus fondamentaux, celui de la liberté de mouvement. Avec un cynisme calculé, ce gouvernement force littéralement par le chantage des citoyens polonais à quitter leur pays tandis que d'autres sont mis à rançon. J'espère que le gouvernement de la Pologne rectifiera la situation à l'avenir et j'exhorte le ministère des Affaires extérieures à redoubler d'efforts et à exercer des pressions auprès du gouvernement de la Pologne à propos de cette véritable tragédie humaine.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

LA SUPPRESSION DES QUOTAS—LES CONSÉQUENCES POUR LE QUÉBEC—LA NÉCESSITÉ DE PRENDRE DES MESURES RAPIDEMENT

M. Normand Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, mes collègues, les ministres responsables, sont sans aucun doute conscients du fait que les quotas d'importation dans l'industrie manufacturière de la chaussure doivent être retirés en novembre 1984. Ce secteur représente une source économique très importante dans ma circonscription étant donné le nombre d'emplois qu'il crée tant chez les hommes que chez les femmes. A ce jour, plusieurs industries s'inquiètent au sujet de ce qui leur arrivera lorsque prendront fin les quotas.

En me faisant le porte-parole de ces manufacturiers qui représentent une source considérable de revenus au Canada, je désire sensibiliser les ministres sur cette question et leur demander de bien vouloir rencontrer les dirigeants des industries canadiennes de la chaussure et prendre en considération les recommandations qui leur seront formulées relativement aux importations de chaussures. Je crois, monsieur le Président, et mes collègues en conviendront avec moi, qu'il serait préférable d'agir le plus rapidement possible afin d'éviter que ne se reproduisent les difficultés que nous avons rencontrées il y a deux ans.

* * *

[Traduction]

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PRIÈRE

LA PROCLAMATION EN 1984

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur le Président, permettez-moi de citer une proclamation faite par le président des États-Unis d'Amérique au cours du premier mois de 1983. En voici le texte:

En conséquence, par la présente, je, Ronald Reagan, président des États-Unis d'Amérique, proclame le jeudi 5 mai 1983 «Journée nationale de la prière». J'en appelle à tous les citoyens de notre grand pays pour qu'ils se réunissent en ce jour dans leurs foyers et dans les lieux de culte, afin de prier, chacun à sa manière, pour que l'humanité tout entière soit à l'unisson.